

# **Autoroute de Liaison Seine-Sarthe**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **Autoroute de Liaison Seine-Sarthe**

Société anonyme au capital de 2.850.000 €  
Siège social : Lieu-dit « Le Haut Croth » - 27310 Bourg-Achard  
422 654 160 RCS Bernay

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-

avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3. c. iii. de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie d'évaluation de l'amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable et approprié de ces modalités d'évaluation et leur correcte application.

Les notes 3.h et 9 de l'annexe aux comptes annuels précisent le traitement des frais d'émission d'emprunts et de la soulte issus de la nouvelle dette contractée lors du refinancement. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans les notes susvisées.

La note 8 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie de comptabilisation des impôts différés, et leur évaluation. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans la note susvisée. Par ailleurs, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des modalités d'évaluation et leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**Autoroute de Liaison  
Seine-Sarthe**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 décembre 2018*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie,*

Le commissaire aux comptes,

**M A Z A R S**

---

OLIVIER THIREAU

---

# AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

( en Euros )

<b>ACTIF</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>au 31/12/2018</b>	<b>au 31/12/2017</b>
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 148 890</b>	<b>566 669</b>	<b>1 582 221</b>	<b>1 677 613</b>
<i>IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE</i>				
Brevets et droits similaires	38 077	32 742	5 335	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</i>				
Immobilisations incorporelles	1 690 537	191 394	1 499 143	36 679
Immobilisations incorporelles en-cours	420 277	342 534	77 743	1 640 934
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>918 440 621</b>	<b>141 693 576</b>	<b>776 747 045</b>	<b>789 339 971</b>
<i>IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	101 377	56 248	45 129	13 503
<i>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</i>				
Immobilisations corporelles	918 302 128	141 637 329	776 664 800	789 302 002
Immobilisations corporelles en-cours	23 430		23 430	10 780
Avances et acomptes	13 685		13 685	13 685
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>3 919</b>	<b>0</b>	<b>3 919</b>	<b>3 919</b>
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations	3 919		3 919	3 919
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>920 593 430</b>	<b>142 260 246</b>	<b>778 333 184</b>	<b>791 021 503</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	<b>47 649</b>	<b>0</b>	<b>47 649</b>	<b>52 997</b>
Marchandises	47 649		47 649	52 997
Matières premières et consommables	0		0	0
<b>AVANCES ET ACOMPTEES</b>	<b>18 033</b>	<b>0</b>	<b>18 033</b>	<b>4 278</b>
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 827 883</b>	<b>0</b>	<b>11 827 883</b>	<b>9 301 806</b>
Créances clients et comptes rattachés	10 525 289	0	10 525 289	7 844 650
Autres créances d'exploitation	1 302 595		1 302 595	1 457 156
<b>CREANCES DIVERSES</b>	<b>1 671 320</b>	<b>0</b>	<b>1 671 320</b>	<b>965 083</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS</b>	<b>79 654 902</b>	<b>0</b>	<b>79 654 902</b>	<b>69 034 262</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>93 219 787</b>	<b>0</b>	<b>93 219 787</b>	<b>79 358 427</b>
Comptes de régularisation impôts différés	30 534 924		30 534 924	34 869 322
Charges à répartir	218 350 866		218 350 866	230 976 937
Charges constatées d'avance	1 535 848		1 535 848	1 499 281
Ecart de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 264 234 855</b>	<b>142 260 246</b>	<b>1 121 974 609</b>	<b>1 137 725 469</b>

# AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

( en Euros )

<b>PASSIF</b>	<b>au 31/12/2018</b>	<b>au 31/12/2017</b>
Capital social	2 850 000	2 850 000
Report à nouveau	(111 021 774)	(118 317 145)
Résultat en instance d'affectation	0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 276 628</b>	<b>7 295 371</b>
Subventions d'investissement	302 102 467	307 010 382
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>210 207 320</b>	<b>198 838 608</b>
Provisions pour risques	1 205 200	367 625
Provisions pour charges	1 574 828	1 269 942
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 780 028</b>	<b>1 637 567</b>
Autres emprunts obligataires	895 412 742	902 165 774
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	29 000	21 275 171
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>895 441 742</b>	<b>923 440 945</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 438 906</b>	<b>4 388 456</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 592 525	1 060 136
Dettes fiscales et sociales	3 097 394	2 784 118
Autres dettes d'exploitation	748 986	544 202
<b>DETTES DIVERSES</b>	<b>8 065 183</b>	<b>9 378 581</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 682 619	7 283 305
Dettes fiscales hors exploitation	1 382 564	2 095 276
Autres dettes diverses	0	0
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>13 504 089</b>	<b>13 767 037</b>
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	41 430	41 312
Ecart de conversion Passif	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 121 974 609</b>	<b>1 137 725 469</b>

# AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(en Euros )

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Ventes de marchandises	254 496	220 628	208 814
Production vendue	89 768 435	80 573 705	75 676 550
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>90 022 931</b>	<b>80 794 334</b>	<b>75 885 364</b>
Production immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions	248 524	240 840	31 910
Transferts de charges d'exploitation			15 254 737
Autres produits d'exploitation	966 954	604 178	568 054
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>91 238 409</b>	<b>81 639 352</b>	<b>91 740 065</b>
<b>Achats de marchandises</b>	<b>206 294</b>	<b>189 596</b>	<b>177 347</b>
<b>Variation de stocks de marchandises</b>	<b>5 348</b>	<b>-5 601</b>	<b>-2 449</b>
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	12 542 269	11 448 341	27 405 161
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	<b>12 542 269</b>	<b>11 448 341</b>	<b>27 405 161</b>
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	5 298	4 510	1 249
Autres impôts et taxes	8 141 084	7 687 097	7 354 362
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>8 146 382</b>	<b>7 691 608</b>	<b>7 355 611</b>
Salaires et traitements	432 511	398 513	111 388
Charges sociales	205 036	175 977	48 009
<b>Charges de personnel</b>	<b>637 548</b>	<b>574 490</b>	<b>159 397</b>
Dotations aux amortissements sur immob. et charges à répartir	15 127 258	14 743 918	14 419 039
Dotations aux provisions sur immobilisations	171 534	171 000	
Dotations aux provisions sur actif circulant		31 443	
Dotations aux provisions pour risques et charges	212 229	292 853	11 000
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>15 511 021</b>	<b>15 239 214</b>	<b>14 430 039</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>32 628</b>	<b>39 156</b>	<b>35 238</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>37 081 489</b>	<b>35 176 803</b>	<b>49 560 344</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>54 156 920</b>	<b>46 462 548</b>	<b>42 179 721</b>
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	3 571	1 097	70 960
Reprises sur provisions			89 143 590
Différences positives de change			1 203
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Transferts de charges financières			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 571</b>	<b>1 097</b>	<b>89 215 753</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 491 265	10 804 472	4 331 391
Intérêts et charges assimilées	22 859 308	25 783 377	127 213 970
Différences négatives de change		97	141
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>34 350 574</b>	<b>36 587 946</b>	<b>131 545 502</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-34 347 003</b>	<b>-36 586 850</b>	<b>-42 329 749</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>19 809 917</b>	<b>9 875 699</b>	<b>-150 028</b>
Quote part subventions à intégrer au résultat	4 907 915	4 686 518	4 611 625
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 883	49 797	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciations			
Transferts de charges exceptionnelles			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 911 798</b>	<b>4 736 315</b>	<b>4 611 625</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	450	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		35 154	1 281 015
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5</b>	<b>35 604</b>	<b>1 281 015</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4 911 794</b>	<b>4 700 711</b>	<b>3 330 610</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices *	8 445 083	7 281 039	1 694 768
<b>RESULTAT</b>	<b>16 276 628</b>	<b>7 295 371</b>	<b>1 485 814</b>

\* Dont impôt à exigibilité différée

4 334 398

4 526 249

1 003 205

**ANNEXE**

**1. Activité de la Société**

Dans le prolongement de l'année 2017, l'année 2018 a vu le trafic s'intensifier avec une progression plus significative pour les Poids Lourds que pour les Véhicules Légers.

Le TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) sur l'A28 Rouen – Alençon s'établit à 8 978 véh./jour, en augmentation de 4,7% par rapport à 2017, réparti de la manière suivante :

- + 3,3% au niveau des Véhicules Légers ;
- +11,0% pour les Poids Lourds.

Le chiffre d'affaires de la Société, 90,02 m€, est en augmentation de 11,42% en raison de la hausse du trafic et de l'augmentation tarifaire opérée au 1er février 2018 (+3,5% en moyenne).

Les recettes de péage de l'année s'établissent en retrait de 13,5% (90,02 m€ par rapport aux 97,64 m€ de la prévision du modèle financier d'origine de 2002, et en amélioration de 1,7%, 90,02 m€ par rapport aux 88,51 m€ du modèle du refinancement de 2016,

L'année 2018 a été notamment marquée par :

- L'arrivée d'un nouveau management au cours du dernier trimestre concrétisant ainsi une évolution de l'organisation de la Société et la mise en œuvre du projet ALIS 2020 ;
- L'acquisition d'un terrain situé à Bosrobert pour les nouveaux locaux du futur siège social ;
- Le paiement du service des différentes obligations et dettes conformément à la documentation financière ;
- L'activation de la chaîne monétique et de la solution PCI-DSS, développement répondant à la demande des banques acquéreurs de mise en conformité du standard imposé par les émetteurs de cartes bancaires et destiné à améliorer la sécurisation des transactions de paiement.

**2. Faits marquants de l'exercice**

**a) Emprunts obligataires A1 et A2**

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A1, la Société a effectué le paiement de l'échéance 3 au 31 janvier 2018 pour un montant de 13,137 m€ dont 10,565 m€ d'intérêts. Au 31 juillet 2018, à l'échéance 4, un montant de 14,649 m€ a été versé dont 10,533 m€ d'intérêts.

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A2, le règlement du coupon de l'emprunt obligataire A2 a été effectué le 31 juillet 2018 pour un montant inflaté de 0,915 m€ d'intérêts.

**b) Avances actionnaires**

En 2018, après remboursement de la somme de 20,220 m€, la Société a soldé l'avance d'actionnaires versée dans le cadre du refinancement de la dette en 2016.

**c) Evolution des comptes de réserves**

Compte de réserve du service de la dette

Conformément à la nouvelle documentation financière, le compte de réserve du service de la dette senior a maintenu au 31 décembre 2018 un solde de 19,520 m€. Ce montant correspond, au maximum du service de la dette prévu sur une période de six mois pendant les cinq premières

années à compter de l'émission.

Compte de réserve « Major Maintenance »

Selon les termes de la documentation financière, la Société alimente un compte de réserve pour financer les dépenses à venir de gros entretien et à fin 2018, la Société dispose de 20,015 m€.

Compte de réserve «Redemption A2 Bonds»

Respectant les termes de la documentation financière, le compte de réserve Redemption A2 Bonds affiche à fin 2018 un solde de 6,360 m€ correspondant à 14,60% de l'emprunt obligataire indexé valorisé à 43,565 m€ au 31 juillet 2018.

**d) Actualisation des impôts différés**

La Loi de Finances du 30 décembre 2017 actant la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés sur la période 2018-2022, la Société a mis à jour ses prévisions de résultat et constaté l'impact fin 2017 sur le montant des impôts différés inscrit dans les comptes au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au 31 décembre 2018, la société a actualisé ses prévisions et diminué son montant d'impôts différés de 173,3 k€.

**3. Règles et Méthodes Comptables**

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur, applicables en France.

**a) Changements de méthode**

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pendant l'exercice 2018.

**b) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des licences amortis sur la durée allant de 1 à 3 ans.

Les immobilisations incorporelles concédées portant sur la mise en place de la chaîne monétique et de la solution PCI DSS sont amorties sur 10 ans, durée d'utilisation envisagée compte tenu des évolutions technologiques actuelles à venir.

**c) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour la quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

**i. Immobilisations corporelles du domaine propre**

Les biens propres se composent de biens qui ne sont ni des biens de retour, ni des biens de reprise.

Les immobilisations corporelles inscrites au bilan comprennent du matériel informatique et de bureau amortis sur 3 à 5 ans et du mobilier de bureau sur 10 ans.

**ii. Immobilisations corporelles du domaine concédé**

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de l'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes, directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les biens meubles ou immeubles mis à disposition par l'Etat, acquis ou réalisés par le concessionnaire, se composent de biens de retour et de biens de reprise :

- Les biens de retour comprennent des terrains, bâtiments, ouvrages, installations et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation de la concession. Ces biens appartiennent à l'autorité concédante dès leur achèvement, acquisition ou mise à disposition. En fin de concession, ces biens reviennent obligatoirement et gratuitement à l'autorité concédante.
- Les biens de reprise se composent des biens qui peuvent être repris en fin de concession par l'autorité concédante, moyennant indemnisation.

Par convention entre l'Etat et ALIS, il a été convenu qu'un inventaire serait établi contradictoirement entre l'autorité concédante et la société, destiné à classer les biens selon les trois catégories ci-dessus.

Pendant la période de construction, les immobilisations du domaine concédé ont été inscrites au bilan à leur coût de revient historique incluant :

- Les sommes versées au GIE Constructeurs A28 ;
- Les frais financiers ;
- Les frais d'études ;
- Les frais généraux de la société affectables, engagés jusqu'à la mise en service de l'autoroute en octobre 2005 ;
- Les commissions et honoraires versés aux banques et autres conseils.

A la suite du refinancement début août 2016, les frais financiers ainsi que les commissions et honoraires ont été sortis de l'actif immobilisé

### **iii. Amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé**

Les immobilisations mises en concession font l'objet d'un amortissement calculé en appliquant à la valeur comptable de l'autoroute le rapport entre le volume de trafic constaté pour l'année considérée et le volume total de trafic estimé pour l'ensemble de la durée de la concession.

Cet amortissement n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique mais de ramener la valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession en 2067.

Les immobilisations renouvelables, qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession, font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, calculé linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Par dérogation à l'avis du CNC relatif au plan comptable des sociétés d'autoroute du 11 octobre 1988, et par souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements des biens concédés et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan.

Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation ; au bilan, ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

#### **d) Stocks**

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat.

#### **e) Créances clients et autres créances d'exploitation**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ; celles qui présentent des incertitudes de recouvrement faisant l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

**f) Subventions d'investissement**

Les investissements effectués dans le cadre de la construction de l'autoroute donnent lieu au versement de subventions, enregistrées dans les capitaux propres et reprises en résultat, au même rythme que les amortissements des biens concédés amortis en fonction du volume trafic.

**g) Provisions pour risques et charges**

**i. Provision pour renouvellement**

Cette provision, destinée à assurer le renouvellement des immobilisations renouvelables du domaine concédé, est égale à la différence entre le coût d'acquisition du bien et son coût de remplacement ; ce dernier étant estimé sur la base du coût initial du bien, inflaté sur sa durée de vie.

**ii. Provision pour inflation**

La provision pour inflation, relative au remboursement inflaté du montant en principal de la dette obligataire A2, est actualisée chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation prévu par le contrat de financement.

**iii. Provision pour risques**

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir des litiges avec des riverains de l'A28 et sont actualisées soit en fonction de l'évolution des affaires auprès des tribunaux compétents, soit de l'estimation de dédommagements que la société pourrait être amenée à s'acquitter

**iv. Provision pour charges**

Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir des dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, ont pour origine des faits survenus au cours de l'exercice.

**h) Emprunts et charges à répartir**

Les frais d'émission d'emprunts et la soulte issue du refinancement rattachés à la nouvelle dette contractée lors du refinancement sont amortis en fonction de l'en-cours de cette dette

**4. Actif immobilisé**

IMMOBILISATIONS (en k€)	Montant début exercice	Augmentations		Diminutions		Montant fin exercice
		Acquisitions	Virements de postes	Cession mise hors services	Virements de postes	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 946</b>	<b>173</b>	<b>1 610</b>	<b>0</b>	<b>1 581</b>	<b>2 148</b>
. <u>Domaine propre</u>	<u>32</u>	<u>6</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>38</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>1 914</u>	<u>167</u>	<u>1 610</u>	<u>0</u>	<u>1 581</u>	<u>2 110</u>
<i>dont en service</i>	102	7	1 581	0	0	1 690
<i>dont en cours</i>	1 812	160	29	0	1 581	420
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>918 365</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>29</b>	<b>918 441</b>
. <u>Domaine propre</u>	<u>112</u>	<u>39</u>	<u>0</u>	<u>50</u>	<u>0</u>	<u>101</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>918 253</u>	<u>116</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>29</u>	<u>918 340</u>
<i>dont en service</i>	918 228	104	0	0	29	918 303
<i>dont en cours</i>	25	12	0	0	0	37
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>920 315</b>	<b>328</b>	<b>1 610</b>	<b>50</b>	<b>1 610</b>	<b>920 593</b>

AMORTISSEMENTS PROVISIONS (en k€)	Mouvements de l'exercice			
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties et reprises	Montant fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>269</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>567</b>
. <u>Domaine propre</u>	<u>32</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>33</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>237</u>	<u>297</u>	<u>0</u>	<u>534</u>
<i>dont amortissements</i>	66	125	0	191
<i>dont dépréciations</i>	171	172	0	343
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>129 024</b>	<b>12 719</b>	<b>50</b>	<b>141 693</b>
. <u>Domaine propre</u>	<u>99</u>	<u>7</u>	<u>50</u>	<u>56</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>128 925</u>	<u>12 712</u>	<u>0</u>	<u>141 637</u>
<i>dont biens concédés</i>	120 736	12 609	0	133 345
<i>dont biens renouvelables</i>	8 189	103	0	8 292
<b>Total</b>	<b>129 293</b>	<b>13 017</b>	<b>50</b>	<b>142 260</b>

**5. Stocks et en cours**

Un montant de 47,6 k€ a été comptabilisé au 31 décembre 2018 après inventaire du carburant non vendu du point dépannage de l'aire du Domaine d'Harcourt.

**6. Créances**

Les créances de l'actif circulant se répartissent de la façon suivante (en k€) :

Créances	A moins d' 1 an	A plus 1 an	Total	Dont produits à recevoir
Créances clients et comptes rattachés	10 525	0	10 525	4 548
Créances personnel	3		3	
Créances sociales	2	0	2	1
Créances fiscales	531	756	1 287	217
<i>dont TVA</i>	314	756	1 070	
<i>dont autres taxes</i>	217		217	217
Autres créances d'exploitation	11		11	
Créances diverses	1 671	0	1 671	1 194
<i>dont assurances</i>	1 022		1 022	1 022
<i>dont autres créances diverses</i>	649		649	172
<b>Total</b>	<b>12 743</b>	<b>756</b>	<b>13 499</b>	<b>5 960</b>

**7. Trésorerie**

La trésorerie s'élève à 79 654,9 k€ et se décomposent ainsi :

- Compte courant : 31 654,7 k€
- Compte de réserves : 47 894,9 k€
- Autres disponibilités : 105,3 k€

**8. Impôts différés**

Les impôts différés s'élevant à 34 869,3 k€ au début de l'exercice 2018 ont pour origine la valorisation pour un montant de 40 398,8 k€ des déficits fiscaux de la Société qui se chiffraient à 136 397 k€ fin 2015.

Sur la base des résultats fiscaux à venir, ce déficit sera entièrement consommé sur un horizon de 9 ans.

La baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés pour la période 2018 à 2022 et la mise à jour des prévisions de résultat fin 2018 amènent à actualiser la valorisation initiale des déficits fiscaux, soit pour l'exercice 2018 une diminution de la charge d'impôt différée de 173,3 k€.

Les impôts différés ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2018 (en k€) :

<b>Début exercice :</b>	<b>34 869</b>
Charges d'IS	-8 618
Actualisation IDA	173
IS exigible	4 111
<b>Fin d'exercice</b>	<b>30 535</b>

**9. Charges à répartir**

Les frais d'émission d'emprunts et la soulte issue du refinancement rattachés à la nouvelle dette contractée lors du refinancement sont amortis en fonction de l'en-cours de cette dette

Dans le cadre du refinancement, ALIS a constaté un montant de 249 493,6 k€ de coûts activables étalés sur la durée des montants empruntés en fonction des encours dont un montant de 208 292,6 k€ constatant l'écart entre la valeur de marché de la dette précédente et sa valeur nominale, le reste des frais s'élevant

à 41 201,0 k€ correspondant à la valeur nette comptable des frais relatifs au financement initial maintenus à l'actif et des dépenses engagées pour le refinancement.

Au cours de l'exercice 2018, il a été amorti un montant de 12 626,1 k€ portant le solde des frais d'émission d'emprunt à 218 350,9 k€ à fin décembre 2018.

**10. Charges constatées d'avance**

• Redevance domaniale :	1 311,7 k€
• Archivage :	89,4 k€
• Assurances :	37,2 k€
• Gestion parcelle :	29,6 k€
• Maintenance informatique	29,1 k€
• Divers :	39,4 k€
<b>Total :</b>	<b>1 535,8 k€ dont 1 504,4 k€ moins d'un an</b>

**11. Capitaux propres**

Le capital social de 2 850 000€, divisé en 5 700 000 actions de 0,50€ nominal chacune, est réparti selon le tableau ci-après :

Actionnariat	Actions	% détention	Montant (en euros)
DIOMEDEA COOPERATIF	1 890 690	33,17%	945 345
MCIF	1 482 000	26,00%	741 000
ABERDEEN INFRA N°2 LLP	750 120	13,16%	375 060
SANEF	665 190	11,67%	332 595
SAPN	456 000	8,00%	228 000
EGIS INVESTMENT PARTNERS FRANCE III	456 000	8,00%	228 000
<b>Total</b>	<b>5 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 850 000</b>

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en k€) :

Variations des capitaux propres	Capital Social	Report à nouveau	Résultat	Subventions	Total capitaux propres
<b>Début exercice :</b>	<b>2 850</b>	<b>-118 317</b>	<b>7 295</b>	<b>307 011</b>	<b>198 839</b>
Augmentation du capital					
Affectation du résultat exercice N-1		7 295	-7 295		
Résultat exercice N			16 277		
Reprises subventions				-4 908	
<b>Fin d'exercice</b>	<b>2 850</b>	<b>-111 022</b>	<b>16 277</b>	<b>302 103</b>	<b>210 208</b>

**12. Subventions d'investissement**

Au titre de la convention de concession, à fin décembre 2009, un montant de 354 675,9 k€ d'appels de fonds avait été présenté aux différentes Collectivités Publiques, le solde des contributions dues ayant été encaissé courant 2010.

Les subventions reçues pour financer partiellement les immobilisations mises en concession sont reprises au résultat en 2018 pour un montant de 4 907,9 k€, quote-part de l'exercice calculée de la même manière que l'amortissement des biens concédés, et intégrée au résultat de la période de façon à ramener ces subventions à une valeur nette comptable nulle à la fin de la concession.

Au 31 décembre 2018, le montant cumulé repris est de 52,6 m€ et le solde des subventions restant à reprendre s'élève à 302,1 m€.

**13. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en k€) :

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Litiges riverain	0	5		5
Inflation emprunt obligataire A2 indice IPC 10/2018	368	832		1 200
Remise en état réseau sinistres déclarés	193	522	193	522
Remise en état équipement sécurité type DBA	100		24	76
Renouvellement équipements indice IPC 12/2015	977			977
<b>Total</b>	<b>1 638</b>	<b>1 359</b>	<b>217</b>	<b>2 780</b>

Les provisions pour risques et charges sont constatées afin de répondre aux obligations contractuelles.

Les provisions de remise en état du réseau et des équipements sont à considérer à moins d'un an.

La provision pour renouvellement est prévue couvrir l'évolution des voies péages courant 2020.

La provision pour inflation valorise l'emprunt obligataire A2 de 42,5 m€ remboursé in fine en juillet 2032.

**14. Dettes financières**

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante (en k€) :

Dettes financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	dont charges à payer
Avances actionnaires				0	
Dette obligataire A1	8 272	48 020	787 317	843 609	
Intérêts dette obligataire A1	8 918			8 918	8 918
Dette obligataire A2			42 500	42 500	
Intérêts dette obligataire A2	386			386	386
Dépôts et cautionnements reçus	29			29	
Crédit Mutuel				0	
<b>Total</b>	<b>17 605</b>	<b>48 020</b>	<b>829 817</b>	<b>895 442</b>	<b>9 304</b>

Les dettes A1 et A2 sont garanties par des sûretés réelles.

**15. Dettes non financières**

Les dettes non financières se décomposent de la façon suivante (en k€) :

Dettes non financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	dont charges à payer
Dettes fournisseurs et compte rattachés	1 593			1 593	840
Dettes sociales	241			241	193
Dettes fiscales	2 857			2 857	144
<i>dont TVA</i>	2 499			2 499	
<i>dont autres taxes</i>	358			358	144
Autres dettes exploitation	749			749	
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>5 440</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 440</b>	<b>1 177</b>
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>685</b>	<b>2 532</b>	<b>3 466</b>	<b>6 683</b>	<b>97</b>
<b>Dettes fiscales hors exploitation (IS)</b>	<b>1 383</b>			<b>1 383</b>	
<b>Total</b>	<b>7 508</b>	<b>2 532</b>	<b>3 466</b>	<b>13 506</b>	<b>1 274</b>

**16. Produits constatés d'avance**

- Location fibre optique : 38,0 k€ moins d'un an
- Loyer pylônes télécom : 3,0 k€ moins d'un an

**17. Chiffres d'affaires**

- Chiffre d'affaires hors taxes issu des transactions de péage : 88 735,8 k€
  - Recettes carburant hors taxes : 254,5 k€
  - Autres recettes diverses : 1 032,6 k€
- Total chiffre d'affaires : 90 022,9 k€**

**18. Produits exceptionnels**

Ils s'élèvent à la somme de 4 911,8 k€ et correspondent essentiellement à la quote-part des subventions d'investissement au résultat de l'exercice pour un montant de 4 907,9 k€.

**19. Charges exceptionnelles**

Néant.

**20. Personnel**

Courant 2018, la Société a accueilli 3 nouvelles personnes portant les effectifs à 7 cadres et 5 employés et agents de maîtrise (Etam) à fin décembre 2018.

**21. Rémunération des dirigeants**

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de direction (Directeur Général), s'élève à 70,5 k€ dont 9,1 k€ concernant l'année 2017 (y compris charges sociales et provisions).

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs et aux censeurs pendant l'exercice 2018.

**22. Engagements hors bilan**

**a) Engagements donnés**

Néant.

**b) Engagements reçus**

- Dans le cadre du rechargement des chaussées, un contrat de performance a été signé le 19 juillet 2013 entre ALIS, Maître d'Ouvrage, et l'Entrepreneur.

Afin de garantir le parfait achèvement des Travaux et le paiement des pénalités prévues au Contrat, ALIS a reçu une caution solidaire limitée à la somme maximale de 4 477 629€ de la part du GIE Constructeurs. Le GIE est composé des sociétés Colas Grand Travaux et Le Foll Travaux Publics. Ledit Montant du Contrat est actualisé et révisé selon les stipulations de l'article 9 du Contrat.

Le Cautionnement prend fin de plein droit à l'expiration d'une période d'une année après sa date d'entrée en vigueur soit au plus tard le 23 juin 2019. Passé ce délai, aucune demande de mise en jeu du Cautionnement ne sera prise en compte par la Caution.

- Dans le cadre du transfert de la gestion des abonnés ALIS (TIS Libert't), un contrat a été signé avec un partenaire extérieur (le « Prestataire ») le 9 février 2015 qui a notamment la charge de collecter au nom et pour le compte de la société d'ALIS et d'autres sociétés circulées les transactions de péage.

Afin d'en garantir le paiement, ALIS a reçu une garantie à première demande documentaire d'un montant de 5 976 000€. La garantie, renouvelée annuellement conformément aux dispositions de l'article 12 du contrat, a été prorogée par avenant au 31 décembre 2019.

- Dans le cadre de l'acceptation et utilisation de cartes pour acquitter des droits de péages autoroutier et des prestations de parkings sécurisés pour poids lourds du réseau exploité par autoroute en France, une convention a été conclue entre ALIS et la société MS EUROPE BV avec prise d'effet le 16 juillet 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention, ALIS a reçu une garantie bancaire à première demande de 5 600€ débutant dès sa signature et s'éteignant le 31 juillet 2019.

### **23. Evènements postérieurs à la clôture**

Néant.

### **24. Transactions avec les parties liées**

La société n'a relevé aucune transaction avec des parties liées présentant une importance significative et n'ayant pas été conclue à des conditions normales de marché.

### **25. Consolidation**

Les comptes de la société AUTOROUTE DE LIAISON SEINE SARTHE sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes du groupe SANEF, Société Anonyme au capital de 53 090 461,67 euros, 30 Boulevard Gallieni, 92130 Issy les Moulineaux.

### **26. Rémunération des Commissaires aux Comptes**

Le montant des honoraires relatifs à l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 25,4 k€ hors taxes.